

Thème : Sécuriser la rupture du contrat de travail

Date : Vendredi 25 novembre 2022 de 14h à 17h

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectif :

L'objectif est de permettre à chacun des participants de tout savoir sur le droit positif de la rupture du contrat de travail pour éviter toute surprise et gagner en temps et efficacité dans le traitement du contentieux du travail, lequel commence presque toujours par une interrogation sur la rupture du contrat.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Etude dans le détail du droit du licenciement pour motif personnel, des ruptures du contrat de travail à l'initiative du salarié, et de la résiliation judiciaire du contrat de travail dans l'objectif de sécuriser la rupture du contrat de travail

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale avec support PowerPoint et remise in fine d'un support écrit et numérique de l'intervention.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Jean-Yves FROUIN, Ancien Président de la Cour de Cassation.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.